



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 19 janvier 2026, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le lundi 16 février 2026, à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1145, rue de Saint-Jovite, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de l'assemblée publique des représentants de la Ville expliqueront le projet de règlement de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes qui désireront s'exprimer seront entendues.

**Règlement (2026)-102-84 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la mixité obligatoire sur la rue Léonard**

En résumé, ce projet de règlement vise à retirer l'obligation pour l'usage habitation d'être exercé en mixité avec des usages commerciaux lorsqu'en bordure de la rue Léonard sur la partie située entre la rue Lalonde et la route 117, soit dans la partie sud de la zone CV-324 du secteur Centre-ville.

*Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire à l'article 1.*

L'article 1 touche les propriétés de la rue Léonard situées entre la rue Lalonde et la route 117 (740-744, 765 et 770, rue Léonard ainsi que le lot vacant 3 782 199 au coin des rues Lalonde et Léonard).

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville au [vdmt.ca/reglements-durbanisme](http://vdmt.ca/reglements-durbanisme) et toute personne intéressée peut faire une demande afin d'en obtenir copie en communiquant avec le Service de l'urbanisme au 819 425-8614 ou à [urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca).

La description ou les illustrations de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultées au Service de l'urbanisme ou envoyées à toute personne qui en fait la demande.

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'agglomération et le conseil municipal ont adopté lors des séances du 19 janvier 2026 les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet
Agglomération	<b>Règlement (2025)-A-64-2</b> modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant
Municipal	<b>Règlement (2025)-117-4</b> modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

Donnés à Mont-Tremblant, ce 28 janvier 2026.

Maude Picotin  
Greffière adjointe